

Séance du 29 Septembre 1949.

Le 29 Septembre à vingt et une heures, le conseil Municipal de la Ville de Martignac, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jean Gran Maire.

Étaient présents: M. M. Bouché, Cou. Cécille, Dufur, Soubielle, Balbrie, Fuyau, Saint-Blancat, Loo, Barthe, Daudine, Biabent, Lamolle, Verdier.

Absents excusés: M. M. Culiac, Saint-Paul, Prunot.

Absents: M. M. Barone Lacoste, Darmerc, Sagardelle

Lecture est faite du Procès Verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Lamolle est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1° Achat de l'immeuble du Caiffa
- 2° Traitements des Vétérinaires Inspecteurs de l. H. battori
- 3° Lettre de la Polie Légère des Pyrénées
- 4° Achat de la Propriété "Le Page"
- 5° Demande de M. Jean Ibo
- 6° Abri pour Matériel d'incendie
- 7° Vente de Bas
- 8° Demandes Diverses S. Assistance

Achat de l'immeuble du Caiffa

En ouvrant la séance, M. le Maire donne connaissance d'une lettre ~~travaux~~ de la Direction du Caiffa, qui accepte de vendre à la Ville de Martignac, son immeuble de Martignac, situé 22. Rue du Barry aux conditions fixées au compromis signé le 19 courant moyennant le prix principal de trois Millions de francs.

Les vendeurs demandent qu'au cas où le prix principal ne serait pas versé le 1^{er} janvier 1950, la Ville de Martignac s'engage à verser un intérêt de 5%, sur le montant de la vente à compter de la date sus-indiquée.

M. le Maire et M^e Lamolle sont chargés de régler rapidement cette affaire au mieux des intérêts de la Ville. Le conseil Municipal étant réuni, on va traiter cette affaire dans les conditions sus-énoncées. M. le Maire est chargé ^{demandes} de immédiatement l'autorisation Préfectorale.

Augmentation des Vétérinaires

M. le Préfet de la Haute Garonne a fait parvenir à M. le Maire la lettre suivante :

Objet: Inspection des Viandes. Emoluments des Vétérinaires - Inspecteurs. - (N° 1.233-11)

Comme suite à votre lettre du 21 Août 1949 et en vue de vos remarques dont vous avez bien voulu faire état, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les émoluments des Vétérinaires - Inspecteurs de l'Abattoir de Martignan paraissent être modifiés dans les conditions suivantes :

A. raison de 3 visites par semaine et sur la base de 275 frs. par visite - Taux établi par la Direction des Services Vétérinaires en fonction des abatages réellement effectués à l'Abattoir de Martignan - le montant global des émoluments des 2 Vétérinaires - Inspecteurs serait porté à 50.000 frs par an, au lieu de 24.000 frs, soit : 25.000 frs par chacun d'eux.

Mais cette somme ne comprend pas leur rémunération au titre du Service d'inspection des Foires et marchés - service obligatoire par application de l'article 63 de la Loi du 21 Juin 1898, dont est joint copie - Celle-ci semble devoir être établie sur la base de 200 frs par vacation hebdomadaire soit : 10.500 frs par an, c'est-à-dire, 5.250 frs par Vétérinaire - Inspecteur.

Je vous saurais gré de vouloir bien transmettre ces nouvelles propositions au Conseil Municipal de Martignan, afin qu'il en tienne le plus grand compte en vue du rajustement vraiment justifié des émoluments des 2 Vétérinaires qui assurent l'inspection des Viandes et des Foires et marchés dans votre Commune.

Le Préfet, signe: illisible.

Lettre de la Tolémi
Société des Pyrénées

Cette société demande à la Commune de Martignan bien lui vendre une bande de Terrain de 6 m², située, quartier du Plan

En raison de l'intérêt que présente pour Martignan l'extension de cette usine, le Conseil décide d'abandonner gracieusement à la Tolémi Société des Pyrénées, cette parcelle de Terrain

Demande de Subvention
de la Société de Pêche à
la ligne

Cette Société qui manifeste une réelle activité tant sur le plan piscicole que Touristique (location de nombreux lots de pêche, immersion massives d'alevins, projet de création d'une station de pisciculture etc...), présente une demande de subvention exceptionnelle de cent Mille francs (100.000 frs)

En raison de l'importance de cette demande et des diverses subventions susceptibles d'être prochainement demandées par les Sociétés Locales pour l'année 1950, le Conseil décide de renvoyer l'étude de cette question à la Commission des Finances, qui lors de l'élaboration prochaine du Budget primitif de 1950, établira une répartition équitable de l'ensemble des subventions.

Achat de la Propriété
"Le Page"

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Le Page en date du 17 Septembre 1949

Suite à ma lettre du 7 Septembre 1949,

Madame Le Page et moi donnons notre accord de principe sur le projet formé par la Ville de Martigues pour l'acquisition prochaine de l'ensemble de la propriété nous appartenant à Martigues, et aussi sur l'offre de prix globale transmise le 7 Septembre par Maître Samolle, votre Belegue.

En conséquence je me tiens à votre disposition pour donner à ce projet immobilier la suite normale qu'il comporte: signature d'un compromis et de toutes clauses complémentaires.

Les conditions principales - étant fixées et acceptées, je vous serais obligé, Monsieur le Maire, de vouloir bien me faire connaître très prochainement la suite que le Conseil compte donner à nos propositions déjà avancées.

Je desirais être fixé rapidement sur des raisons que je vous communique confidentiellement par ailleurs.

Restant dans l'attente de votre réponse,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

signature: illisible.

P. S. Prévoyant certains déplacements je puis désigner et accrédiiter un représentant pour la mise au point des conventions à intervenir.

Je desirais connaître rapidement la décision municipale, car la position prise tout dernièrement par la Haute Nationale, au sujet d'une réquisition qui dure depuis 7 années et qui lèse gravement mes intérêts professionnels en Algérie, nous contraint à prendre des décisions importantes concernant nos biens fonciers.

Certaines opérations sont déjà en cours de réalisation.

Je m'excuse d'évoquer (confidentiellement) ce fait personnel qui nous porte un si grand tort, et dont vous avez eu indirectement connaissance ces jours-ci, authentifiant les

copies d'une lettre du Gouverneur Général de l'Algérie.

Le Conseil en ratifiant l'accord de mariage de M. Ed. Le Page aux propositions précédemment faites en son nom par M^e Camolle, charge celui-ci et M^e le Maire de poursuivre la réalisation de cet achat sur la base de Trois Millions de francs (3.000.000. frs).

Demande Jean Gros

Construction d'un trottoir: Rue Dominique Lacombe, comme précédemment convenu pour tous les cas semblables, la commune prendra à sa charge, la construction de la rigole. Il est en outre décidé que cette rigole exécutée sera poursuivie sur la future de rue si elle reste à établir.

Abri pour le matériel d'incendie

M. Naudy, ingénieur du Service Vicinal venant d'en remettre le devis et les plans, M^e le Maire, informe M^e le Préfet que le nécessaire va entrer au voie de réalisation

Vente de Bois communaux

M^e le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mettre en vente: 1°) un lot de bois de chauffage situé à Montrejean, quartier Mont-grand; 2°) un lot de Bois de construction de diverses essences, situé au fond du jardin de l'école communale des garçons à Montrejean

Le Conseil est d'accord et l'autorisation sera demandée à M^e le Sous-Préfet le plus tôt possible.

Demandes d'Assistance

En clôturant la séance, l'assemblée se réunit en comité secret afin de procéder à l'examen de demandes diverses (assistance Médicale gratuite, assistance aux Tuberculeux et assistance aux Vieillards, infirmes ou incurables):

Assistance Médicale gratuite: M^e Sahis Eugène, Cordonnier, hospitalisation d'urgence (Hôpital Puyan à Toulon), ne pouvant plus travailler, il se trouve de ce fait sans ressources - - - demande accordée - - -

M^{me} Coulat Germaine, veuve Roulet, personne âgée, indigente, digne d'intérêt et M^{me} Courtès Fernande, personne très malade et indigente a dû être hospitalisée d'urgence à l'hôpital de St Gaudens; demandes acceptées

Assistance aux Tuberculeux: M. Abbadie Jean, journalier, en état de santé a dû être admis dans un sanatorium - - - demande accordée

Assistance aux Vieillards: M^{me} Traspalle Baptistine, personne âgée et malade, ne pouvant plus travailler; demande acceptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

~~Stonabien~~
~~Grand~~ ~~M. J. J. J.~~
~~Grand~~ ~~M. J. J. J.~~
~~Grand~~ ~~M. J. J. J.~~